

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

Indice de liberté d'Avenir Suisse 2025

Dans le préambule de la Constitution fédérale, on peut lire : «*Seul est libre celui qui use de sa liberté*». La notion de liberté y est inscrite 75 fois au total.

L'indice de liberté d'Avenir Suisse ne permet pas d'évaluer qui fait quel usage de ses droits à la liberté. En revanche, il permet d'analyser et de comparer le degré de liberté que les cantons suisses et la Principauté de Liechtenstein accordent à leur population. Pour ce faire, **29 indicateurs** ont été évalués cette année dans les deux domaines de la **liberté économique et civile**.

Le [document sur la méthodologie](#) définit la liberté telle que nous l'évaluons, comment les indicateurs intégrés dans l'indice sont définis en détail et comment les sous-indices de la liberté économique et civile sont formés à partir de ces derniers. Par ailleurs, toutes les données figurent désormais dans un [document Excel](#).

Le classement

Dans l'Indice de liberté Avenir Suisse 2025, le canton d'Argovie se distingue à nouveau, et de manière encore plus marquée. Il se hisse en tête des libertés civiles et occupe la 2^e place des libertés économiques. Au classement général, il devance ainsi le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures de plus de 10 points (sur un maximum de 100). Le canton de Schwytz complète le podium.

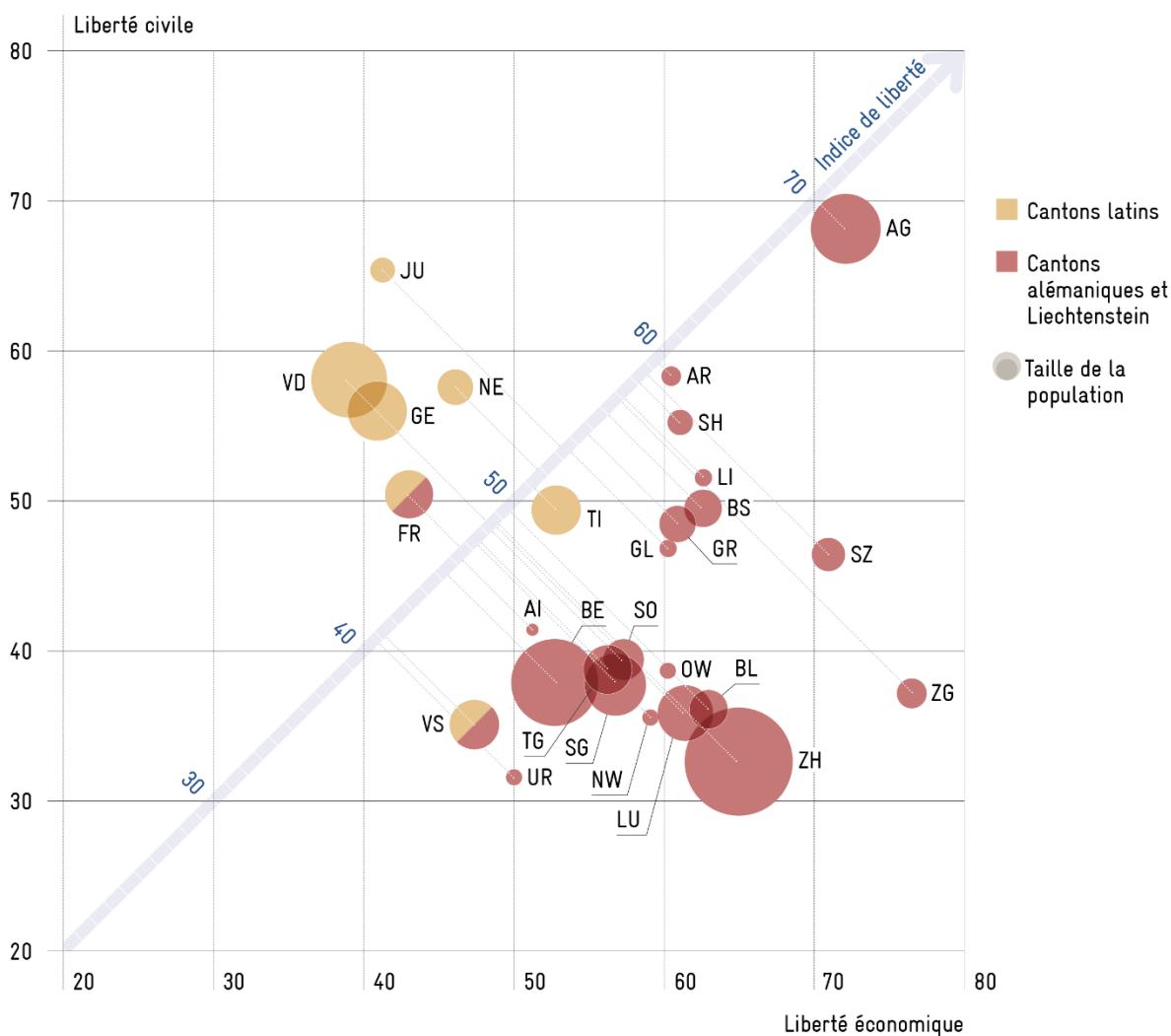
Des commentaires concis sur les résultats des 26 cantons et de la Principauté du Liechtenstein sont disponibles sous les abréviations cantonales ci-dessous. Cette année, les descriptions mettent particulièrement l'accent sur les évolutions [par rapport à l'an dernier](#). La [méthodologie](#) applique est quasiment inchangée.

[AG](#), [AI](#), [AR](#), [BE](#), [BL](#), [BS](#), [FR](#), [GE](#), [GL](#), [GR](#), [JU](#), [LU](#), [NE](#), [NW](#), [OW](#), [SG](#), [SH](#), [SO](#), [SZ](#), [TG](#), [TI](#), [UR](#), [VD](#), [VS](#), [ZG](#), [ZH](#), [LI](#)

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

Aperçu du classement de la liberté économique et civile

La figure représente le sous-indice de la liberté économique sur l'axe horizontal et le sous-indice de la liberté civile sur l'axe vertical. Plus un canton se trouve en haut à droite, plus sa valeur dans l'indice de liberté est élevée.



Source: Propre représentation

Figure: Avenir Suisse

Comme l'année dernière, le graphique montre (surtout si l'on met de côté « l'exception » du canton d'Argovie) une corrélation négative entre les libertés économiques et les libertés civiles. Il ne faut pas confondre cette corrélation avec une causalité : cela ne signifie donc pas que l'octroi de larges libertés économiques rend plus difficile l'octroi de larges libertés civiles, mais simplement que les cantons qui performent bien dans une catégorie tendent à être moins bien classés dans l'autre. Ce phénomène s'explique principalement par la différence marquée entre les cantons situés de part et d'autre du Röstigraben. Alors que les cantons romands obtiennent des résultats relativement bons en matière de libertés civiles, ils sont plutôt en retrait sur le plan des libertés économiques. Les cantons de Suisse alémanique, quant à eux, se classent globalement mieux dans

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

les libertés économiques que dans les libertés civiles. Ce phénomène est encore plus prononcé dans les cantons de la Suisse centrale. Au sein des deux régions linguistiques, la corrélation négative entre ces deux types de libertés disparaît.

Cette corrélation négative a les implications suivantes pour la relation entre les sous-classements et le classement global : un canton qui est relativement performant dans les deux domaines se retrouvera très probablement parmi les premiers du classement général. A l'inverse, un canton qui obtient de faibles résultats dans les deux domaines se retrouvera rapidement tout en bas du classement.

Un document Excel avec toutes les données

Cette année encore, nous avons amélioré la transparence de nos résultats. Désormais, toutes les données ont été préparées dans un [**document Excel**](#) accessible à tous. On y trouve non seulement les **valeurs de l'indice** et les **classements** des cantons pour tous les indicateurs, mais aussi les **valeurs** effectives des différents indicateurs. Certains comportent plusieurs composantes. Celles-ci sont présentées dans un autre onglet. Enfin, le dernier onglet contient une **série chronologique** avec les classements de tous les cantons depuis 2009.

La liberté est finalement une notion subjective. Chaque individu peut juger différemment si une loi est perçue ou non comme une restriction inutile limitant les possibilités d'action individuelles. C'est pourquoi l'indice de liberté d'Avenir Suisse est interactif : dans l'onglet intitulé «**Valeurs des indices**», chaque indicateur peut être sélectionné ou désélectionné individuellement (colonne D) afin de créer un indice de liberté selon ses propres préférences. Seuls les indicateurs sélectionnés sont pris en compte dans les valeurs moyennes pour la liberté économique et civile. L'onglet «**Classements**» s'adapte ainsi automatiquement, tout comme le diagramme en bulles des 26 cantons et du Liechtenstein sur les deux premières fiches.

Dans l'onglet «**Classements antécédents**», vous trouverez en outre un graphique interactif avec des séries chronologiques pour tous les classements. Il vous suffit de sélectionner le ou les cantons et la catégorie de liberté pour lesquels vous souhaitez voir l'évolution des classements.

Méthode d'indexation

Pour les **indicateurs quantitatifs**, le canton présentant la meilleure valeur reçoit un indice de 100 points, tandis que le canton présentant la moins bonne valeur reçoit 0 point. Pour les **indicateurs qualitatifs**, un canton obtient un indice de 100 s'il remplit pleinement tous les critères. Pour chaque indicateur, on peut donc obtenir un minimum de 0 point et un maximum de 100 points. Cela s'applique également aux deux sous-indices relatifs à la liberté économique et à la liberté civile, qui représentent la moyenne arithmétique des indicateurs correspondants.

Vos retours sont les bienvenus !

Être transparent, c'est se rendre vulnérable. Nous assumons volontiers cette conséquence. Si vous pensez que « votre » canton a été mal évalué sur un indicateur particulier, nous vous invitons à nous contacter. Si l'on peut éventuellement discuter des détails méthodologiques pour les indicateurs quantitatifs, l'évaluation des indicateurs qualitatifs nécessite parfois une interprétation, par exemple lorsqu'il s'agit des lois. Certaines réévaluations ont été effectuées par rapport à l'année

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

précédente, même si le cadre légal est resté inchangé. Les freins à l'endettement des cantons ont, quant à eux, été entièrement réévalués. L'objectif était d'améliorer la compréhension et de clarifier la distinction entre les cinq composantes qui constituent cet indicateur.

Que vous croyiez avoir identifié une faiblesse méthodologique, soupçonnez une évaluation incorrecte ou ayez une suggestion pour un nouvel indicateur, [n'hésitez pas à nous contacter](#). Car notre objectif est clair : nous voulons vous fournir un indice de liberté aussi pertinent que possible, aujourd'hui et demain.

Argovie : 1^{ère} place (→0)

Le canton d'Argovie remporte la victoire haut la main en 2025 avec une avance encore plus importante qu'en 2024. Il gagne 3,4 points au classement général et devance désormais de près de 11 points le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, qui occupe la deuxième place. Derrière, le classement est très serré : l'écart entre Argovie et son premier poursuivant est aussi important que celui entre la 2^e et la 16^e place. Après avoir terminé troisième l'année dernière tant en matière de libertés économiques que sociales, le canton du «Mittelland» remporte même la victoire en 2025 dans le domaine des libertés civiles et se classe deuxième dans celui des libertés économiques. Le canton ne doit pas cette amélioration à des progrès spectaculaires dans certains indicateurs, mais grâce à une évolution solide dans tous les domaines.

Appenzell Rhodes-Intérieures : 24^e place (↓5)

Tant en matière de libertés économiques que civiles, Appenzell Rhodes-Intérieures se situe dans le bas du classement. Au total, le demi-canton n'occupe ainsi que l'avant-dernière place. Il s'agit d'une baisse de cinq places, qui n'est toutefois pas tant due à une détérioration des indicateurs individuels qu'à la situation générale. Le classement en matière de libertés économiques (20^e) et civiles (15^e) reste en effet inchangé. L'écart avec le milieu du classement n'est donc pas très important : il ne manque qu'un peu plus de trois points pour atteindre la 13^e place. A Appenzell, la charge fiscale pour les personnes physiques et la sécurité publique se sont détériorées, notamment en raison de la baisse significative de la proportion d'infractions élucidées. Les autres indicateurs n'ont pas connu de changement significatif.

Appenzell Rhodes-Extérieures : 2^e place (↑1)

Après avoir occupé la troisième place l'année dernière, Appenzell Rhodes-Extérieures grimpe d'un cran et se hisse à la deuxième place. Si Appenzell Rhodes-Extérieures se classe seulement dans la moyenne des cantons alémaniques en matière de libertés économiques, il occupe la 3^e place de tous les cantons en matière de libertés civiles, ce qui est remarquable car ce classement est généralement dominé par les cantons romands (à l'exception d'Argovie). Par rapport à l'année dernière, le canton a augmenté de manière significative la déductibilité fiscale des frais de garde externe, qui passe de 10'000 à 25'000 francs, ce qui est positif. En revanche, l'augmentation de la quote-part de l'Etat a un impact négatif.

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

Berne : 25^e place (↓4)

Le canton de Berne recule cette année encore, passant de la 21^e à la 25^e place (sur 27). Il s'agit du pire classement depuis la première publication de l'indice de liberté en 2009. Tant en matière de libertés économiques que civiles, le canton n'occupe que la 19^e place. L'augmentation de la déductibilité fiscale des frais de garde externe (de 12'000 à 16'000 francs) est un élément positif. L'augmentation de la charge fiscale des ménages (déjà élevée) a quant à elle un impact négatif. De même, le nombre d'employés dans le secteur public a considérablement augmenté. Un projet pilote visant à prolonger les heures d'ouverture des magasins améliore le score de Berne pour cet indicateur. Toutefois, les anciennes heures d'ouverture, plus courtes, seront à nouveau applicables à partir de 2026.

Bâle-Campagne : 14^e place (↑8)

Le canton de Bâle-Campagne progresse nettement par rapport à l'année précédente, passant de la 22^e à la 14^e place, ce qui le place désormais dans la moyenne. Ce résultat s'explique par des améliorations significatives en matière de libertés économiques. Bâle-Campagne passe ici de la 16^e à la 5^e place. En revanche, il perd deux places en matière de libertés civiles, passant de la 20^e à la 22^e place. Des améliorations significatives ont été réalisées en ce qui concerne la santé des finances cantonales (nouveau : presque la meilleure note) ainsi que le frein à l'endettement et les taxes d'exploitation dans la restauration et l'hôtellerie (les deux sur la base d'une réévaluation par les auteurs). Une détérioration a été constatée en ce qui concerne la charge fiscale des familles moyennes et la durée d'obtention d'un permis de construire.

Bâle-Ville : 7^e place (↓1)

Le canton urbain occupe une solide 7^e place dans l'indice de liberté, avec une 7^e place pour les libertés économiques et une 10^e place pour les libertés civiles. Point positif : la charge fiscale a considérablement diminué par rapport à l'évaluation de l'année dernière, tant pour les ménages que pour les entreprises. Bâle-Ville a vu deux de ses indicateurs se détériorer en raison d'ajustements méthodologiques : d'une part, l'augmentation du revenu médian pour déterminer l'imposition d'une famille moyenne (de 125'000 à 150'000 francs) s'accompagne ici d'une augmentation plus forte de la charge fiscale que dans d'autres cantons. D'autre part, Bâle-Ville a nettement reculé dans une nouvelle évaluation des freins à l'endettement cantonaux : contrairement à tous les autres cantons, celui de Bâle-Ville ne vise pas l'équilibre budgétaire, mais un taux d'endettement stable.

Fribourg : 23^e place (↓3)

Le canton de Fribourg recule cette année de la 20^e à la 23^e place (sur 27). Il s'agit du pire classement depuis la première publication de l'indice de liberté en 2009. Les lacunes sont particulièrement visibles dans le domaine des libertés économiques, où il n'occupe que la 24^e place. Il occupe toutefois la 9^e place en matière de libertés civiles. Par rapport à l'année précédente, Fribourg a reculé en termes de charge fiscale pour une famille moyenne (augmentation), d'employés dans le secteur public (augmentation), de durée d'obtention d'un permis de construire

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

(augmentation) et de sécurité publique (augmentation des coûts, légère baisse du taux d'élucidation). Le canton s'est amélioré en matière de décentralisation (34,1 % des dépenses sont effectuées au niveau communal, contre 30,6 % auparavant) ; le frein à l'endettement du canton a également obtenu une meilleure évaluation que l'année dernière.

Genève : 18^e place (↓2)

Le canton de Genève poursuit sa tendance positive en matière de libertés civiles et occupe désormais la 6^e place, après avoir figuré parmi les derniers ces dernières années. Comme les trois autres cantons exclusivement francophones, Genève obtient des résultats nettement moins bons en matière de libertés économiques. Le canton occupe ici l'avant-dernière place. Au total, Genève occupe la 18^e place, ce qui le place dans la partie inférieure d'un milieu de classement très serré. La charge fiscale des entreprises a diminué et, dans les ménages, la charge fiscale marginale du second revenu a été réduite. En outre, le frein à l'endettement de Genève obtient une évaluation légèrement meilleure qu'auparavant et les dépenses de sécurité ont pu être réduites sans diminuer la proportion d'infractions élucidées. Genève est extrêmement mal classé cette année dans le délai d'obtention des permis de construire. Ceux-ci prennent en moyenne 369 jours pour être délivrés, soit près de 5 mois de plus que dans le canton classé avant-dernier.

Glaris : 9^e place (↑4)

Glaris occupe la 13^e place dans les deux classements partiels (libertés économiques et civiles) ; au total, cela lui vaut la 9^e place. Le canton perd quelques places en matière de libertés économiques, mais sa position globale reste inchangée par rapport à l'année précédente. Trois indicateurs sont responsables de ce recul en matière de libertés économiques : la quote-part de l'Etat est passée de 18,5 % à 19,8 % ; la part des employés dans le secteur public a augmenté de 13,8 % à 14,4 % ; le frein à l'endettement a été évalué à un point de moins qu'en 2024. En revanche, la durée d'obtention d'un permis de construire a été réduite de 159 à 146 jours.

Grisons : 8^e place (↑2)

Le canton montagneux occupe la 8^e place dans l'indice global et les 10^e et 12^e places dans les indices partiels de la liberté économique et civile. Par rapport à l'année précédente, les classements sont restés relativement stables. En matière de libertés économiques, on remarque que les Grisons obtiennent des résultats nettement moins bons pour les indicateurs fiscaux (moyenne : 37 points) que pour les autres indicateurs (moyenne : 74 points), où les conditions-cadres réglementaires dominent. Trois indicateurs se sont améliorés par rapport à l'année précédente : la charge fiscale des entreprises a diminué, tout comme la durée d'obtention d'un permis de construire (qui est relativement faible, à 89 jours). En outre, le frein à l'endettement a été réévalué et obtient désormais presque le nombre maximal de points. En revanche, la quote-part de l'Etat (qui atteint désormais 25,1 %) et la sécurité publique (baisse du taux d'élucidation des infractions, augmentation des coûts) se sont détériorées.

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

Jura : 10^e place (↑2)

Le canton du Jura illustre parfaitement le profil type des cantons francophones : il occupe la 25^e des libertés économiques, mais se hisse en 2^e place des libertés civiles. Au classement général, cela lui vaut la 10^e place, soit une amélioration de deux rangs par rapport à l'année dernière. Le Jura s'est notamment amélioré au niveau du taux d'exploitation du potentiel fiscal des personnes morales, qui a nettement reculé de 14,7 % à 11,9 %. La santé des finances cantonales s'est elle aussi sensiblement améliorée. Malgré cela, l'UBS attribue toujours au canton (au même titre qu'à Fribourg) la plus faible solvabilité parmi tous les cantons. En revanche, le léger recul du degré de décentralisation, ainsi que la baisse de la notation du frein à l'endettement, pénalisent le canton par rapport à l'année précédente.

Lucerne : 16^e place (↑9)

Le canton de Lucerne obtient de bien meilleurs résultats en matière de libertés économiques (8^e place) qu'en matière de libertés civiles (23^e place). Au classement général, il occupe la 16^e place dans un peloton serré, ce qui représente une progression considérable par rapport à la 25^e place qu'il occupait l'année dernière. Cette amélioration s'explique par de légères progressions dans les deux domaines de liberté : la charge fiscale d'une famille moyenne a diminué (par rapport aux autres cantons) et les finances cantonales se sont améliorées. Lucerne est également l'avant-dernier canton à avoir inscrit le principe de transparence dans sa législation. En revanche, on constate une détérioration notable de la quote-part de l'Etat (qui passe de 16,7 % à 18 %).

Neuchâtel : 11^e place (↓3)

De la même manière que le canton du Jura, Neuchâtel illustre également parfaitement le profil type des cantons romands : loin devant en matière de libertés civiles (5^e place), loin derrière en matière économique (23^e place). Il occupe ainsi la 11^e place du classement général, ce qui représente un léger recul de trois places par rapport à 2024. Pourquoi ? Premièrement, la charge fiscale effective pour les entreprises (années de référence 2019-2021) a augmenté. Deuxièmement, l'augmentation du revenu médian pour déterminer la charge fiscale pour une famille moyenne a plus augmenté par rapport à d'autres cantons. Troisièmement, le délai d'obtention d'un permis de construire est passé de 150 à 190 jours. En revanche, une évolution favorable est observée chez les employés du secteur public : leur taux est passé de 16,3 % à 15,8 %. De plus, le canton a libéralisé le secteur du ramonage en 2025.

Nidwald : 22^e place (↑1)

En 2025, Nidwald reste dans le tiers inférieur du classement, à la 22^e place. En matière de libertés économiques, le demi-canton se classe en milieu de tableau, à la 14^e place, tandis qu'il doit se contenter de la 24^e place des libertés civiles. Nidwald obtient des résultats légèrement meilleurs que l'année précédente en matière de sécurité publique (augmentation de la proportion d'infractions élucidées et légère réduction des coûts par habitant) et de durée des permis de construire (90 jours au lieu de 104). Sinon, les changements au niveau des différents indicateurs

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

sont minimes. A noter qu'en 2025, Nidwald est le seul canton où le principe de transparence n'est pas encore inscrit dans la loi.

Obwald : 13^e place (↑1)

Obwald gagne quelques places dans le classement des libertés civiles (passant de la 22^e à la 18^e place) et en perd quelques-unes en matière de libertés économiques (passant de la 6^e à la 12^e place). Dans l'ensemble, le demi-canton reste au milieu de classement, à la 13^e place. Alors que la charge fiscale effective des ménages a légèrement augmenté, celle des entreprises a été légèrement chuté (années de référence 2019-2021). Des détériorations ont été observées au niveau de la quote-part de l'Etat (augmentation de 17,4 % à 18,9 %) et de la sécurité publique (baisse de la proportion d'infractions élucidées). Toutefois, Obwald occupe toujours la première place parmi tous les cantons, principalement en raison de ses faibles coûts. Le frein à l'endettement a également été jugé légèrement moins bon qu'en 2024. En revanche, le délai d'obtention d'un permis de construire a pu être réduit, comme dans le canton voisin, passant de 107 à 92 jours.

Saint-Gall : 21^e place (↓6)

Le canton de Suisse orientale se classe dans la moyenne inférieure tant dans le classement des libertés économiques que dans celui des libertés civiles, ce qui lui vaut la 21^e place au classement général. Cela correspond à un recul de six places par rapport à l'année précédente (et même de douze places par rapport à l'année précédente). Le frein à l'endettement de Saint-Gall est jugé moins bon qu'en 2024, et le délai d'obtention d'un permis de construire a augmenté de 119 à 131 jours. Sinon, il n'y a pas de changements significatifs à signaler. Saint-Gall enregistre une légère amélioration en ce qui concerne le taux d'exploitation du potentiel fiscal des personnes morales, qui diminue d'un point de pourcentage pour s'établir à 9,7 %.

Schaffhouse : 4^e place (↑1)

Le canton de Schaffhouse poursuit sa tendance à la hausse et manque de peu le podium en 2025, se classant quatrième. Il occupe les 9^e et 7^e places dans les deux sous-indices consacrés à la liberté économique et civile, ce qui représente une légère amélioration par rapport à l'année précédente. La situation des différents indicateurs s'avère extrêmement stable. Le frein à l'endettement a été légèrement moins bien noté que l'année dernière, et l'indicateur de la sécurité publique s'est détérioré en raison de la baisse de la proportion d'infractions élucidées, malgré une augmentation des dépenses. La charge fiscale extrêmement faible des entreprises, qui rivalise presque avec celle du canton de Zoug, est particulièrement réjouissante.

Soleure : 19^e place (↓2)

Soleure occupe la 15^e place des libertés économiques et la 16^e place des libertés civiles, ce qui lui vaut la 19^e place au classement général. Ces résultats sont similaires à celles de l'année dernière. Toutefois, quelques changements sont à noter au niveau des indicateurs économiques : l'augmentation du revenu médian pour déterminer la charge fiscale pour une famille moyenne (de

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

125 000 à 150 000 francs) s'accompagne d'une augmentation plus forte de la charge fiscale que dans d'autres cantons. Le frein à l'endettement a été légèrement moins bien noté que l'année dernière. Et selon l'UBS, la solvabilité du canton a baissé d'un cran. Et ce, bien que le canton obtienne la meilleure note pour la santé de ses finances cantonales. Autre point positif : la charge fiscale effective des entreprises a pu être considérablement diminuée, passant de 14,6 % à 12,6 %.

Schwyz : 3^e place (↑1)

Comme les autres cantons de Suisse centrale, Schwyz obtient de bien meilleurs résultats en matière de libertés économiques (3^e place) qu'en matière de libertés civiles (14^e place). Dans l'ensemble, cela suffit pour monter sur le podium, car les cantons qui se situent juste devant ou derrière Schwyz dans le sous-indice économique (aux 2^e, 4^e et 5^e places) obtiennent des résultats moins bons que Schwyz dans le sous-indice civil. Seuls quelques changements notables ont été observés au niveau des différents indicateurs. La quote-part de l'Etat est passée de 17,4 % à 18,5 % et le frein à l'endettement a été moins bien noté que les années précédentes. En revanche, la légère baisse de la charge fiscale du second revenu a permis une évolution favorable pour le canton.

Thurgovie : 20^e place (↑4)

Le canton de Thurgovie gagne quatre places par rapport à son classement de l'année dernière et se classe 20^e en 2025. Il figure ainsi toujours dans le milieu du classement (à moins de 2 points de la 13^e place). La Thurgovie se classe 17^e, à la fois dans le classement des libertés économiques que dans celui des libertés civiles. Si la quote-part de l'Etat est passée de 17,1 % à 18,2 %, plusieurs améliorations ont toutefois été enregistrées. La charge fiscale effective des entreprises a ainsi nettement diminué, le canton a libéralisé le secteur du ramonage en 2025 et le délai moyen d'obtention d'un permis de construire a été ramené de 130 à 119 jours.

Tessin : 12^e place (↓3)

Le Tessin gagne trois places dans les libertés économiques et en perd six dans le classement des libertés civiles. Les positions dans le classement des libertés économiques (18^e) et civiles (11^e) sont à nouveau presque identiques. Dans le classement général, le Tessin occupe la 12^e place. Le canton a pu réduire quelque peu la charge fiscale effective des entreprises, qui était (et reste) relativement élevée. Les finances cantonales se sont également améliorées. En revanche, la réglementation régionale du marché du travail a continué de s'intensifier : le Tessin est le canton qui compte le plus grand nombre de conventions collectives de travail et de contrats-type travail. Deux réévaluations méritent également d'être mentionnées : le canton perd des points en matière de protection des non-fumeurs, désormais jugée (inutilement) restrictive, mais le frein à l'endettement est nettement mieux noté qu'auparavant.

Uri : 27^e place (↓1)

Uri occupe la dernière place des libertés civiles et la 21^e place des libertés économiques. Le canton de Suisse centrale se positionne ainsi en queue de peloton du classement général. Le canton était déjà souvent loin derrière par le passé, mais c'est la première fois qu'il se trouve en dernière

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

position. L'analyse des indicateurs montre une image plus nuancée : le frein à l'endettement et les heures d'ouverture des magasins ont fait chuter ses résultats, et la solvabilité du canton a également nui à son classement. En outre, la quote-part de l'Etat, déjà élevée, a davantage augmenté. En revanche, la charge fiscale effective des entreprises a pu être réduite et la proportion d'infractions élucidées a augmenté. De plus, le délai moyen d'octroi des permis de construire est passé de 90 à 77 jours, ce qui représente le meilleur résultat de tous les cantons. Uri occupe également la première place en matière de déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants, pour lesquels aucun plafond n'est fixé.

Vaud : 17^e place (↓6)

Le canton de Vaud reflète les caractéristiques typiques des cantons francophones : il occupe la dernière place des libertés économiques, mais se hisse à la 4^e place des libertés civiles, manquant de peu le podium. Au total, Vaud se classe à la 17^e place, perdant ainsi six places par rapport à l'année précédente. Les raisons sont multiples : la charge fiscale effective des entreprises a augmenté (à partir d'un niveau bas), tout comme la quote-part de l'Etat (à partir d'un niveau élevé). La santé des finances cantonales et le frein à l'endettement ont été légèrement moins bien évalué, et la réglementation du marché du travail s'est renforcée. Le canton se distingue lorsqu'il s'agit de séparer l'Eglise de l'Etat : l'Eglise est financée par les recettes fiscales cantonales générales. Point positif : les évaluations concernant les heures d'ouverture des magasins et la loi sur la vente d'alcool se sont améliorées.

Valais : 26^e place (↑1)

Même si le Valais cède la dernière place du classement à Uri en 2025, ce canton alpin et bilingue ne parvient pas à quitter le bas du classement. Il occupe la 22^e place des libertés économiques et la 25^e des libertés civiles. Ce qui lui vaut l'avant-dernière place au classement général. Pour les différents indicateurs, les résultats favorables s'équilibrivent avec les moins bons résultats : la charge fiscale des entreprises a légèrement diminué (même si le Valais affiche toujours la charge la plus élevée de tous les cantons), la loi sur la vente d'alcool et le frein à l'endettement ont été légèrement mieux évalués que l'année précédente, tandis que les heures d'ouverture des magasins ont été un peu moins bien notées. Parallèlement, le taux d'emploi dans le secteur public et la réglementation du marché du travail ont légèrement augmenté. Le Valais est l'un des deux seuls cantons à ne pas séparer systématiquement l'Eglise et l'Etat : les communes ne sont pas tenues de prélever un impôt séparé pour financer l'Eglise.

Zoug : 6^e place (↑1)

Zoug illustre de manière particulièrement marquée le sort des cantons de Suisse centrale. Il occupe clairement la première place des libertés économiques, mais seulement la 21^e place des libertés civiles. La très faible charge fiscale, tant pour les ménages que pour les entreprises, est particulièrement frappante. La charge fiscale des salaires moyens et l'imposition du second revenu sont nettement inférieures à celles de tous les autres cantons. Il n'y a pas beaucoup de changements au niveau des différents indicateurs. Point clé : le canton a quadruplé le plafond de

Embargo: jeudi 11 décembre 2025, 5h00

déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants, le portant à 25 000 francs. En revanche, l'évaluation du frein à l'endettement (même si elle n'est pas pertinente actuellement compte tenu des excédents élevés) a été revue à la baisse par rapport à l'année précédente.

Zurich : 15^e place (↑3)

La situation dans le canton de Zurich est similaire à celle du canton de Zoug, à quelques places près. Le canton a failli figurer sur le podium des libertés économiques et en queue de peloton des libertés civiles. Au classement général, Zurich se classe en 15^e place. La situation n'a pas beaucoup changé en ce qui concerne les différents indicateurs. Les seuls changements notables sont les suivants : le plafond de déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants a été relevé à 25 000 francs, la charge fiscale effective des entreprises a légèrement diminué (années de référence 2019-2021) et le degré de décentralisation du canton (part des dépenses communales dans les dépenses totales du canton et des communes) a augmenté à 54,6 % (Zurich affichant ainsi la plus forte décentralisation de tous les cantons).

Principauté du Liechtenstein : 5^e place (↓3)

La Principauté du Liechtenstein a été intégré à l'indice de liberté en 2020. Cela a surpris parfois, mais cette intégration est finalement assez pertinente : le fait de se référer à un pays extérieur ne peut en rien nuire aux cantons suisses. En 2025, pour la deuxième fois seulement (après 2023), la Principauté du Liechtenstein ne figurera pas sur le podium. Ce petit pays occupe la 6^e place des libertés économiques et la 8^e place des libertés civiles. Au classement général, il est à la 5^e place. Les différents indicateurs n'ont pas connu de changements importants. Le taux d'emploi dans le secteur public a nettement augmenté. Cela s'explique toutefois par un changement méthodologique qui améliore la comparabilité avec les données cantonales. En outre, la réglementation du marché du travail s'est légèrement renforcée. Alors que le frein à l'endettement est un peu moins bien noté que l'année précédente, l'évaluation des taxes sur l'hôtellerie et la restauration s'améliore. Par rapport aux cantons suisses, il est frappant de constater qu'au Liechtenstein, les frais de garde d'enfants ne sont pas déductibles des impôts.